

# Cure miracle pour le diabète?



**Un message aux Canadiennes et aux Canadiens de la part de Santé Canada, du Bureau de la concurrence, de l'Agence de santé publique du Canada et de l'Association canadienne du diabète**



Bureau de la concurrence  
Canada

Competition Bureau  
Canada

Santé  
Canada

Health  
Canada

Agence de santé  
publique de Canada

Public Health  
Agency of Canada



CANADIAN  
DIABETES  
ASSOCIATION

ASSOCIATION  
CANADIENNE  
DU DIABÈTE

Canada 

# Peut-on guérir le diabète?

**Non. Actuellement, on peut gérer le diabète, mais on ne peut pas encore le guérir.** Quiconque prétend offrir une cure miracle au diabète commet une fraude qui peut vous coûter du temps, de l'argent et, plus important encore, la santé.

De nombreuses arnaques visent expressément les consommateurs diabétiques qui espèrent trouver des solutions à cette maladie chronique.

En attendant que les chercheurs mettent au point un traitement, la seule manière sûre de gérer le diabète est de suivre le programme de traitement que vous a prescrit votre professionnel de la santé.

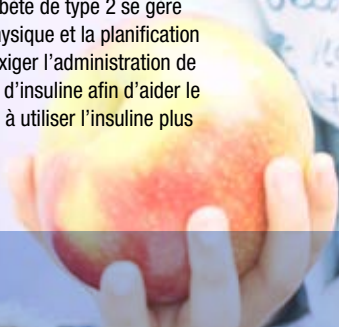
Environ deux millions de Canadiens sont atteints du diabète. Cette maladie se déclare lorsque le corps ne peut pas produire d'insuline ou utiliser correctement cette dernière. L'insuline est une hormone qui permet au corps d'avoir l'énergie nécessaire pour fonctionner. Avec le temps, le diabète peut mener à des complications, comme la cécité, les maladies cardiaques, l'insuffisance rénale, l'amputation d'un membre, la neuropathie et la dysfonction érectile. On peut réduire le risque de complications à long terme grâce à des soins de santé, de l'information et une gestion personnelle efficaces.

Il existe trois types de diabète. Le diabète de type 1, habituellement diagnostiqué chez les enfants et les adolescents, survient lorsque le corps produit peu ou pas d'insuline. Le diabète de type 2, la forme la plus courante, apparaît lorsque le pancréas ne produit pas assez d'insuline ou que le corps n'utilise pas efficacement l'insuline produite. Ce type de diabète se développe habituellement à l'âge adulte, bien qu'un nombre croissant d'enfants en soient atteints dans les populations à risque élevé (Autochtones, Asiatiques, Hispaniques et Africains).

Le troisième type de diabète, appelé diabète de grossesse, est une affection temporaire qui se manifeste au cours de la grossesse, mais disparaît après la naissance de l'enfant. La mère et l'enfant courent tous les deux plus de risques de développer un diabète de type 2 au cours de leur vie.

Une modification du style de vie peut contribuer à prévenir ou à retarder l'apparition du diabète de type 2. Il est donc important de manger sainement, de contrôler son poids et d'être actif physiquement.

Le diabète de type 1 est toujours traité avec de l'insuline. Le diabète de type 2 se gère grâce à l'activité physique et la planification des repas et peut exiger l'administration de médicaments et/ou d'insuline afin d'aider le corps à produire ou à utiliser l'insuline plus efficacement.



## Que puis-je faire relativement aux arnaques sur le diabète?

**Soyez sceptique : si une offre vous semble trop belle pour être vraie, elle l'est probablement!** Aucune pilule, herbe ou produit médical « 100 % naturel » ne peut miraculeusement guérir le diabète.

Voici quelques astuces pour détecter les arnaques :

- **Méfiez – vous des publicités qui promettent mer et monde.** Réfléchissez à deux fois avant d'acheter un produit pouvant tout faire – stabiliser la glycémie, régénérer le pancréas, réduire le cholestérol et permettre de se passer d'insuline ou de perdre facilement du poids.
- **Évitez les produits qui seraient des « percées scientifiques ».** Partout dans le monde, les chercheurs s'évertuent à trouver de meilleurs traitements contre le diabète; les vraies découvertes scientifiques se retrouvent en première page des journaux. Si le premier ou le seul endroit où vous trouvez de l'information sur un traitement est dans une publicité dans Internet, méfiez-vous.
- **Soyez vigilant lorsque l'annonce étale des preuves scientifiques.** Rien ne dit qu'une publicité qui déborde de jargon technique apporte effectivement une preuve. La présence d'un médecin dans une publicité ne garantit en rien l'efficacité du produit. Les professionnels de l'arnaque n'hésitent pas à déguiser des figurants pour les faire passer pour des experts.
- **Ne vous laissez pas convaincre par des « exemples de réussite » douteux ou de prétendus « témoignages de patient ».** Malgré ce que l'entreprise prétend, rien ne garantit que « Jean Tremblay, de Quelque part au Canada » a obtenu les résultats promis – ou que cette personne existe.
- **Une garantie de remboursement ne prouve pas l'efficacité du produit.** Les arnaqueurs qui offrent des garanties tendent à empocher l'argent et à disparaître.

Consultez votre professionnel de la santé avant d'essayer un nouveau traitement. Un médecin, une infirmière ou un professionnel du domaine de la santé qui connaît votre état de santé constitue votre meilleure source d'information.



# Les rôles de Santé Canada, du Bureau de la concurrence et de l'Agence de santé publique du Canada

## Santé Canada

Les consommateurs devraient savoir qu'avant de pouvoir annoncer ou vendre un produit médical au Canada, le fabricant doit préalablement en prouver la sécurité et la grande qualité à Santé Canada. Le produit doit aussi avoir l'effet promis. Les médicaments et les produits de santé naturels dont la vente est autorisée au Canada arborent un numéro d'identification du médicament (DIN), un numéro de produit naturel (NPN) ou un numéro de remède homéopatique (DIN-HM) sur l'étiquette. Ces numéros indiquent que la sécurité, l'efficacité et la qualité des produits ont été évaluées par Santé Canada.

En vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, personne ne peut emballer, traiter, transformer, vendre ou annoncer un médicament d'une manière fausse ou trompeuse ou qui pourrait créer une impression erronée quant à son caractère, sa valeur, sa quantité, sa composition, ses mérites ou sa sécurité.

## Bureau de la concurrence

Le Bureau de la concurrence est responsable de l'administration et de l'application de la *Loi sur la concurrence* et de trois lois sur l'étiquetage qui permettent aux Canadiens d'obtenir des renseignements justes et valables grâce auxquels ils peuvent prendre des décisions d'achat éclairées. En vertu de la *Loi sur la concurrence*, tous les annonceurs doivent veiller à ce que leurs affirmations soient véridiques et justes avant de lancer leurs produits sur le marché. En particulier, les affirmations relatives au rendement faites pour promouvoir un produit doivent être vraies et se fonder sur des tests suffisants et appropriés, comme ceux réalisés par des institutions scientifiques accréditées ou des experts reconnus.

## Agence de santé publique du Canada

L'Agence de santé publique du Canada a pour mission de promouvoir et de protéger la santé des Canadiens grâce au leadership, au partenariat, à l'innovation et à l'action dans le domaine de la santé publique. L'Agence déploie des efforts efficaces afin de prévenir les maladies chroniques, comme le diabète, le cancer et les maladies cardiaques, de prévenir les blessures et de réagir aux urgences en matière de santé publique et aux épidémies de maladies infectieuses. L'Agence de santé publique du Canada collabore étroitement avec les provinces et territoires afin de garder les Canadiens en santé et de contribuer à réduire les pressions sur le système de soins de santé.



## Questions et renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions ou souhaitez déposer une plainte relativement à un produit contre le diabète ou à ce que vous pensez être une arnaque, communiquez avec les ressources suivantes :

### **Centre des renseignements**

#### **Bureau de la concurrence**

50, rue Victoria

Gatineau (Québec) K1A 0C9

Sans frais : 1-800-348-5358

Région de la capitale nationale : 1-819-997-4282

ATS (pour personnes malentendantes) : 1-800-642-3844

Fax : 819-997-0324

Courriel : [compbureau@cb-bc.gc.ca](mailto:compbureau@cb-bc.gc.ca)

[www.bureaudelaconcurrence.gc.ca](http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca)

### **Inspectorat de Santé Canada**

Édifce Graham-Spry, pièce 2003D

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Sans frais : 1-800-267-9675

Région de la capitale nationale : 613-946-5095

ATS (pour personnes malentendantes) 1-800-267-1245

Fax : 613-952-9805

Courriel : [dgo-adgo\\_bdg-bdga@hc-sc.gc.ca](mailto:dgo-adgo_bdg-bdga@hc-sc.gc.ca)

[www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca)

Ces renseignements vous sont fournis par Santé Canada et le Bureau de la concurrence en collaboration avec l'Agence de santé publique du Canada et l'Association canadienne du diabète.

En vertu de la Charte de coopération trilatérale, le Groupe d'étude Canada-É.-U.-Mexique sur la fraude dans le domaine de la santé (MUCH), Santé Canada et le Bureau de la concurrence s'emploient à protéger, à promouvoir et à favoriser la santé humaine en Amérique du Nord. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce groupe, visitez l'adresse suivante : [www.trilateralcooperation.gc.ca](http://www.trilateralcooperation.gc.ca).

Pour en apprendre davantage sur le diabète, consultez le site Web de l'Agence de santé publique du Canada à

[www.phac-aspc.gc.ca/ccdpc-cpcmc/diabetes-diabete/francais/questque/index.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/ccdpc-cpcmc/diabetes-diabete/francais/questque/index.html)

ou celui de l'Association canadienne du diabète :

[www.diabetes.ca/section\\_main/francais.asp](http://www.diabetes.ca/section_main/francais.asp).